

Bulletin d'inscription pour le Vide Grenier

Le 1er Mai 2025

100 emplacements

Un café offert par l'amicale

Règlement

Article 1 : Date et lieux du vide grenier

- Jeudi 1^{er} Mai 2025
- début de la manifestation : 9 h (accueil des exposants entre 6h et 8h30)
- fin de la manifestation : 17h
- Organisé par l'amicale de l'école des Rosiers sur Loire.

Il se tiendra à l'adresse :

Terrain vert

rue du bourg

LES ROSIERS SUR LOIRE

49350 GENNES-VAL-DE-LOIRE

Article 2 : Placement et stationnement

- Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée sur le lieu.
- Les participants sont tenus de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation (voir fiche attestation-inscription).
- Dès leur arrivée, les exposants doivent présenter leur pièce d'identité et seront alors accompagnés vers leur emplacement par un membre de l'organisation.
- **Le véhicule sera sur l'emplacement, pas de sortie autorisée.**
- (ATTENTION : 1 emplacement fait 5 m!) Mesurez bien votre véhicule et la remorque si besoin, sachant que la remorque reste obligatoirement accrochée au véhicule**
- Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.
- Pour des raisons de sécurité, le départ des véhicules n'est pas autorisé avant 17h, sauf autorisation expresse des organisateurs, notamment pour raisons météo.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation, notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Organisateur: L'AMICALE DE L'ECOLE DES ROSIERS SUR LOIRE
amicaledelecoledesrosiers@gmail.com

Article 3 : Participants

Les organisateurs ne fournissent pas de matériel d'exposition.

Article 4 : Encaissement

Il est fixé à 10 € les 5 mètres linéaires.

Tout mètre linéaire en plus sera facturé 2 euros/mètre. Le règlement se fait en espèces ou virement bancaire ou par chèque à l'ordre de "l'amicale de l'école des rosiers"

Tout emplacement réservé est dû, aucune annulation ne pourra être remboursée.

Article 5 : Responsabilités

Chaque participant est responsable de l'ensemble des biens exposés et des dégâts qu'il pourrait occasionner (attention aux tonnelles et parasols en cas de vent !). Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que perte, vols, casses ou autres détériorations. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Respect de l'environnement :

Des poubelles (tout venant et recyclable) seront à disposition sur le terrain.

A la fin du vide grenier, merci de laisser les lieux de votre emplacement propre.

Article 7 : Acceptation

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Les responsables se réservent le droit d'exclure toute personne (sans remboursement) ne respectant pas cette réglementation ou qui troublerait le bon fonctionnement du vide-grenier.

Les membres de l'Amicale seront présents pour faire respecter ce règlement.

Inscription à nous retourner avant le 18 Avril 2025

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre :

- un membre au : Mme TUSSEAU 06.13.70.78.45 ou Mme BILLOUIN 06.10.97.68.20

- ou mail : amicaledelecolesdesrosiers@gmail.com

Je soussigné(e)

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél (Obligatoire) :

Email :

Numéro de la pièce d'identité (Obligatoire):.....

Déclare sur l'honneur :

⇒ Ne pas être commerçant(e)

⇒ Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 code du commerce)

⇒ Ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile

Souhaite réserver :

⇒ emplacement de 5 mètres à 10 euros (minimum obligatoire par personne)

⇒ mètre(s) linéaires supplémentaires à 2euros le mètre

TOTAL REGLEMENT :euros

MODE REGLEMENT : O virement O chèque O espèces

Par chèque libellé à l'ordre de : "Amicale de l'école des rosiers" et l'envoyer à MME Billouin Emilie – 30 B Rue du Champ de Bessé – 49350 LES ROSIERS SUR LOIRE ou le déposer au PMU AU BON COIN AUX ROSIERS SUR LOIRE

Par virement : FR76 1027 8394 1000 0200 2130 182 BIC CMCIFR2A

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer.

Fait aux ROSIERS SUR LOIRE, le

Signature :

Lu et approuvé,